



Entretien avec Mme Christelle Lorin

Madame Christelle Lorin, maire de Digny et vice-présidente de la communauté de communes des Forêts du Perche, en charge de la commission des finances a accepté de répondre à nos questions.

Don Quichotte : Digny fait partie des communes d'Eure et Loir qui ont la chance de ne pas avoir d'éoliennes implantées sur leur territoire ni dans les communes environnantes. Les promoteurs éoliens ne vous prospectent-ils pas ?

Christelle Lorin : Nous sommes prospectés très régulièrement par une multitude de promoteurs éoliens et, par rapport à il y a 4 ou 5 ans, ça s'accélère nettement. Ce sont des coups de fils pressants pour avoir un rendez-vous avec le maire et quand ce n'est pas couronné de succès, ils n'hésitent pas à forcer la porte du bureau, sans rendez-vous ! De temps en temps, j'en reçois un, et je lui dis qu'à Digny nous avons eu l'occasion de nous prononcer il y a 3 ans et qu'une délibération avait été votée à l'époque, (17 novembre 2015) indiquant que le conseil municipal était défavorable à l'implantation d'éoliennes sur la commune quel que soit le promoteur. Ils ne sont pas très contents mais ça ne les empêche pas de revenir à la charge six mois plus tard ! Pourtant, le sujet est clos pour nous.

DQ : Existe-t-il une coordination entre les différentes communes de votre comcom en matière de politique environnementale ?

CL : L'environnemental est du domaine de compétence de la communauté de communes. Il y a donc bien une coordination. Dans le cadre de la refonte du Plan Local d'Urbanisme, on est assez partagé en ce qui concerne l'éolien. Le président y est assez favorable. Mais nous venons juste de terminer la phase de diagnostic et nous allons seulement commencer à nous pencher sur ce que l'on va faire (le PADD). On ne va donc pas tarder à en parler mais nous n'avons pas encore commencé.



DQ : Va-t-on protéger, à l'occasion de la refonte du PLU, les zones de la ComCom les plus menacées par l'éolien ?

CL : Comme je viens de vous le dire, le sujet va être bientôt à l'ordre du jour mais nous n'avons pas commencé à en parler et lors des échanges informels les avis sont partagés.

DQ : Comment se passe la coordination avec les communes limitrophes qui n'appartiennent pas à la ComCom ?

CL : Il n'y a pas de coordination formelle en matière d'éolien avec les communes limitrophes mais les **couloirs de vent** sont connus et ce sont toujours les mêmes communes qui sont prospectées. Nous nous sommes donc appelés avec mes confrères de Pontgouin et Billancelles et nous avons sur le sujet la même position.



-DQ : Digny est-elle une commune qui présente des atouts touristiques ? Si oui, lesquels ?

CL : Le tourisme est une compétence de notre communauté de communes des Forêts du Perche. Digny est proche de Chartres et fait partie des 106 communes concernées par la protection des cônes de visibilité de la cathédrale. A ce titre, nous participons aux réunions de travail qui se tiennent en vue de l'élaboration de la directive paysagère . Nous avons aussi des points d'intérêt plus locaux comme le château de la Hallière, l'église de notre village qui va bientôt fêter ses 500 ans ou les fermes fortifiées de La Romphaye et de Ménainville. Si un seul gîte rural est installé sur la commune, les résidences secondaires acquises par des amoureux de nos paysages sont nombreuses: 10 à 15% de l'habitat.

DQ : Les promoteurs éoliens vous tiennent-ils informés de la prospection qu'ils font auprès des propriétaires fonciers ?

CL : Il y a 5 ou 6 ans, ils venaient voir le maire et demandaient quelle était sa position sur le sujet avant d'entreprendre quoi que ce soit. Maintenant, ils nous contournent et contactent les propriétaires directement. Ce sont ces derniers qui nous appellent et qui nous disent : "*On ne comprend pas, il semble qu'il y ait un projet éolien à Digny. De quoi s'agit-il ?*" Quand ça s'est produit en 2018, on a découvert! Et ça a été la même chose à Pontgouin! En fait, ils font le maximum pour nous contourner le plus longtemps possible.



Ce couloir de vent que les promoteurs éoliens rêvent de couvrir de turbines

DQ : Il n'y a pas que l'éolien qui dénature les paysages. Il y a aussi les pylônes destinés à recevoir les antennes des différents opérateurs téléphoniques. Avez-vous été confrontés au problème à Digny ?

CL : C'est TDF (télé diffusion de France) qui est en charge de fournir des pylônes aux opérateurs téléphoniques. Ils procèdent de la même façon que les opérateurs éoliens, en signant des contrats avec des propriétaires, et puis un jour, on reçoit un dossier de déclaration préalable de travaux qu'on découvre totalement : emplacement, hauteur, type de pylône... C'est ce qui vient de se produire à l'entrée de Digny, au Bois Ridon. Il nous a fallu réagir dans le mois, faire valoir nos objections, prendre un arrêté s'opposant au projet et le notifier. Mais attention, car nous sommes encore dans la période où l'opérateur peut entamer un recours.

Nous n'avons aucunement l'intention de couper notre commune des bénéfices de l'évolution technologique à laquelle nos habitants et nos entreprises ont droit. Il s'agit de faire les choses de façon ordonnée, de prévoir des emplacements qui conviennent, qui ont un impact minimum sur les paysages, et de les proposer aux opérateurs quand le besoin s'en fait sentir. En l'occurrence, nous avons proposé à Free de rejoindre les deux opérateurs dont les antennes sont déjà installées sur le château d'eau de Digny.

DQ : Et en matière d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques y a-t-il eu des investissements effectués dans votre commune ? Pour l'avenir, y a-t-il un plan pluri annuel d'enfouissement, notamment dans les lieux-dits ?

CL : Presque tout a été enfoui dans le village au cours des 10 dernières années. Il nous reste deux rues à faire. Ça a été un gros investissement avec 50% des coûts à la charge de la commune.



En revanche, au niveau des lieux dits, et la commune de Digny en compte beaucoup, seuls les hameaux de la St Fraize en 2012 et de Bréherville en 2018, ont été traités.

Il est clair que le réseau téléphonique fil de cuivre aérien est en assez mauvais état et qu'il est difficile de faire intervenir Orange qui en a la gestion en cas de coupure, de fils arrachés qui traînent sur la route ou de poteaux cassés. Ils sont même tellement peu motivés que l'Arcept vient de les mettre en demeure !

Notre fil directeur en matière de politique d'enfouissement était jusqu'à présent de donner la priorité au réseau électrique le plus ancien de façon à améliorer sa fiabilité et, quand une opération d'enfouissement était lancée, d'y inclure le réseau téléphonique qui dessert la même zone.

Cela dit, il y a un risque nouveau qu'il va nous falloir gérer : les modalités de mise en place de la fibre.

Sur le Département, c'est le SMO qui s'occupe du déploiement de la fibre optique. La plupart du temps cela se fait en souterrain mais il arrive que parfois, pour des raisons économiques, elle soit mise en aérien sur de nouveaux poteaux. Il faudra être vigilant afin de ne pas avoir une multiplication de supports aériens alors même que nous menons des campagnes d'enfouissement. Tout cela doit être planifié sur le long terme.

DQ : Madame le Maire, nous vous remercions du temps que vous nous avez consacré pour répondre à nos questions.

Propagande

Un homme politique européen disait : "Plus un mensonge est gros et plus les gens y croient!".

Quant à son chef, il déclarait : Un mensonge répété dix fois reste un mensonge, répété dix mille fois, il devient une vérité ! "

Ces deux affirmations ont visiblement inspiré le riche lobby éolien qui a fait passer dans la presse des publicités d'une page entière titrée :

" L'énergie éolienne plus on la connaît plus on l'aime" et dans laquelle il est affirmé, sondage Harris à l'appui, que " 80% des français vivant à proximité d'un parc éolien en ont une bonne image." (Voir ci dessous à droite la publicité parue dans Le Figaro du 25 octobre, quotidien qui tire à 320 000 exemplaires).





Le lendemain le Figaro Premium, la version internet du journal publiait un article intitulé "Éoliennes : le grand vent de la colère" qui commençait ainsi : "*Dans un livre accablant Pierre Dumont et Denis de Kergorlay dénoncent la multiplication de ces moulins à vent qui défigurent nos paysages et plombent notre économie. Ils accusent les pouvoirs publics d'une faiblesse coupable et le lobby éolien de cynisme. Le figaro Magazine publie quelques extraits de ce réquisitoire à lire d'urgence.*"

Qui croire ?

L'association Don Quichotte propose de mener à bien une étude très simple mais qui permettra de trancher.

Combien de pétitions et de signatures **en faveur** de l'implantation d'un parc éolien ?

Combien de pétitions et de signatures **contre** l'implantation d'un parc éolien ?

Combien d'associations **pour** l'implantation de parcs éolien ?

Combien d'associations **contre**.

Combien de procédures devant le tribunal administratif et la cour d'appel intentées par des associations **contre le rejet du permis de construire** d'un parc éolien ?

Combien de procédures devant le tribunal administratif et la cour d'appel intentées par des associations **contre l'octroi** du permis de construire d'un parc éolien ?

En six questions, on devrait y voir clair à condition qu'elles obtiennent des réponses.

C'est dans la poche !

Les grandes villes sont pour la plupart équipées d'un réseau de panneaux électroniques qui permettent d'informer les habitants des principaux événements les concernant. Dans nos petites villes et villages, c'est clairement une solution inadaptée et pourtant le besoin de communiquer avec les habitants est le même. Pour répondre à cette attente la

commune de Digny vient de passer un accord avec **PanneauPocket**, une société qui diffuse une appli gratuite qui vous permet de recevoir les messages sur votre smartphone. Vous pouvez télécharger PanneauPocket à partir de GooglePlay ou de l'Appstore. C'est simple, gratuit et ça vous permet d'être informé de l'actualité



Adhérez à Don Quichotte

Je soussigné

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal..... Ville.....email:

Déclare adhérer aux objectifs de Don Quichotte association pour la protection de l'environnement des Forêts du Perche et des environs 5 LD L'érable 28250 DIGNY et demande à adhérer en tant que :

- ◆ Membre et je joins à ce bulletin un chèque de **10 € à l'ordre de Don Quichotte**
- ◆ Rajouter **5 € par membre de la même famille**
- ◆ Nom :Prénom :
- ◆ Nom :Prénom :
- ◆ Membre donateur et je joins à ce bulletin un chèque de **50 € à l'ordre de Don Quichotte**

A : Le..... Signature